

1 500 euros pour un bisou !

C'est le prix à payer quand une femme pose ses lèvres là où il ne faut pas !

Rindy Sam, qui avait laissé une trace de rouge à lèvres sur une toile du peintre américain Cy Twombly exposée à Avignon, a été condamnée vendredi à 1.500 euros de dommages-intérêts et 100 heures de travaux d'intérêt général.

Suite et source => 7sur7

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 17 novembre 2007

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/7820-1-500-euros-pour-bisou.html>